

STUWA RÉSIDENCE
APPEL A CANDIDATURES A DESTINATION DES ARTISTES
VIVANT ET/OU TRAVAILLANT EN ALSACE
POUR UNE RESIDENCE ARTISTIQUE ET PEDAGOGIQUE
DANS LE SUNDGAU

THEMATIQUE 2023 : PATRIMOINE TEXTILE

Le « Parcours Art & Nature du Sundgau STUWA » est une manifestation artistique à l'initiative du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau. C'est exactement le 7 juin 2015, que le Pays du Sundgau, ses 108 communes et ses Communautés de Communes, et la population ont inauguré STUWA : un parcours d'art contemporain participatif et ambitieux en milieu rural, qui met en perspective le patrimoine culturel et naturel du territoire. En 2022, on recense 28 œuvres et ce dans 21 communes d'accueil.

En langue alsacienne, « La Stuwa » désigne la « pièce à vivre » des maisons traditionnelles. C'est historiquement le lieu des discussions et des échanges sociaux et familiaux. Le PETR du Pays du Sundgau a fait le choix de désigner ainsi ce projet culturel puisque l'objectif est de rassembler la population et de l'inviter autour d'un événement d'art contemporain.

Un des objectifs du PETR du Pays du Sundgau à travers le projet STUWA est d'impulser un dialogue avec les populations locales sur le thème du développement durable. La transition écologique et économique, nécessaire pour concilier le développement et la durabilité, revêt des aspects complexes et d'une grande technicité.



Anne Zimmermann, *Radeau*, 2015

Frédéric Keiff, *L'Arbôat*, 2015

SAFI, *L'Observatoire du paysage sonore*, 2015

© Klaus Stöber

LA 7^e EDITION DU PARCOURS ART ET NATURE STUWA

En 2023, le parcours STUWA sera constitué par de nombreuses expositions sur le territoire du Sundgau avec les œuvres des collections des 3 FRAC du Grand Est ainsi que par deux résidences d'artistes. Que ce soit pour les expositions ou pour les résidences, la thématique développée sera celle du textile.

INFORMATION TECHNIQUE SUR LA RESIDENCE PEDAGOGIQUE

Objectif de la résidence :

L'objectif de cette résidence est double : artistique et pédagogique.

L'artiste sélectionné devra réaliser une ou plusieurs œuvres en lien avec la thématique du textile. Le PETR pourra organiser des rencontres entre les artistes qui seront en même temps en résidence et qui souhaiteraient échanger sur la thématique commune.

L'artiste travaillera également avec des collégiens d'Hirsingue, de Dannemarie et avec la MJC d'Altkirch.

Les conditions d'accueil de la résidence :

La présence effective de l'artiste est requise 6 semaines sur le territoire, incluant le jour de l'inauguration.

L'hébergement de l'artiste est pris en charge par le PETR du Pays du Sundgau. Un atelier sera mis à disposition de l'artiste dans les ateliers municipaux de la commune d'Hirsingue et/ou dans les collèges participants.

Les employés municipaux pourront être mis à contribution sur des travaux plus importants (réalisation d'un socle en béton, utilisation d'outils ou de machines...) dans la limite des faisabilités et des capacités de la commune.

L'artiste aura des déplacements sur l'ensemble du territoire et entre les différents lieux de ses interventions. Le trajet, entre son lieu de travail et d'hébergement, s'effectuera avec son propre moyen de locomotion, la voiture restant le plus approprié, au vu des distances à parcourir. En amont de la résidence un calendrier sera établi afin d'organiser au mieux les temps d'intervention de l'artiste sur le territoire, nous essayerons au maximum de rassembler les heures d'intervention pour rentabiliser au mieux les temps de travail et de déplacement.

Une exposition de fin de résidence sera organisée pour présenter les œuvres de l'artiste, notamment celle.s réalisée.s pendant la résidence mais aussi les créations des élèves.

CONDITIONS ET MODALITES DE TRAVAIL

Calendrier prévisionnel :

Janvier – Mars : phase(s) de découverte du territoire

Avril – Mai : temps de la résidence

Le 10 juin : inauguration du parcours STUWA en présence de l'artiste et de l'ensemble des partenaires du projet

Rémunération de l'artiste :

Le cachet de l'artiste est fixé à 7 000 € TTC comprenant ses honoraires, ses frais de production, ses droits de reproduction, de représentation et d'exposition, ses interventions pédagogiques, ses déplacements et ses repas.

Le paiement du montant s'effectuera à 80% à la signature de la convention avec le pays du Sundgau, en tout début de résidence. Les 20% restant seront versés après l'inauguration, avec clause de remboursement, si les actions énoncées ne sont pas respectées.

La résidence est financée par le pays du Sundgau avec le concours de la Collectivité européenne d'Alsace qui subventionne à hauteur de 70% la manifestation.

A noter qu'à la suite de la résidence, l'œuvre ou les œuvres créées resteront la propriété de l'artiste.

MODALITES DE CANDIDATURE

Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit être constitué des documents suivants rassemblés dans **un seul fichier au format PDF** et ne devra pas dépasser 15 pages.

- Un CV présentant le parcours et les expériences du candidat (diplômes, cursus, expositions, résidences antérieures, publications, expériences pédagogiques, etc.)
- Un dossier artistique, portfolio, synthétique comprenant un texte de présentation de la démarche globale de l'artiste et des visuels d'œuvres réalisées, datés et légendés ;
- Une note d'intention spécifique pour le projet de résidence artistique et pédagogique qui aura lieu à Dannemarie, Hirsingue et Altkirch en 2023, ainsi que les motivations du candidat ;

- Une présentation des actions de médiation envisagées en fonction de la thématique et à destination d'un public de collégiens ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile ;
- D'un numéro SIRET ;

Etant donné que dans le cadre du projet STUWA deux résidences et donc deux appels à candidatures vont se dérouler en même temps, merci aux artistes de bien mentionner à quelle résidence ils postulent !

Sélection des projets :

Le présent appel à artistes est ouvert aux **artistes et collectifs d'artistes professionnels vivant et/ou travaillant sur le territoire de l'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin).**

Un jury de présélection se réunira en octobre 2022. Les candidats présélectionnés seront auditionnés lors du jury final qui se tiendra le 17 novembre 2022.

Merci de noter que la décision du jury et le contenu des délibérations seront tenus secret, les décisions du jury ne seront pas susceptibles d'appel.

Compétences requises :

- L'artiste doit être engagé dans une démarche professionnelle de création ;
- L'artiste doit maîtriser l'usage de la langue française ;
- L'artiste doit être pédagogue et avoir à son actif des expériences d'intervention pédagogique auprès du public scolaire ;
- Un permis de conduire et une voiture ou une moto est nécessaire ;
- L'artiste doit disposer d'une assurance responsabilité civile ;
- L'artiste doit être en règle avec les services fiscaux et sociaux.

Dépôt des dossiers

Les dossiers de candidature sont à envoyer par mail à culture@pays-sundgau.fr et à anne-virginie.diez@frac-alsace.org
au plus tard le 16 octobre 2022

RENSEIGNEMENTS

PETR DU PAYS DU SUNDGAU
Bâtiment 3
39 av. du 8^e Régiment de Hussards,
68310 ALTKIRCH
03-89-25-49-82
info@pays-sundgau.fr
culture@pays-sundgau.fr

Technicien référent : Judith OTT

Elu référent : Fabienne BAMOND